



Frais de Cérémonie

Par Abricotine

Au décès de mon Mari j'ai payer une partie des frais obsèques, je voudrais savoir si je peut réclamer une parti des frais à sa fille unique? Merci

Par Isadore

Bonjour,

Oui, les frais d'obsèques doivent être partagés entre vous. Cependant si sa fille juge ces frais disproportionnés, elle pourra demander à un juge de réduire sa participation (par exemple si vous avez organisé une cérémonie très chère sans que le défunt n'ait exprimé une telle volonté de son vivant).